

**CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION DU 10 AVRIL 2015**

Ordre du jour :

*Objets soumis à débat ou délibération*

- Amortissement armoire électrique – Budget Assainissement
- Amortissement subvention étude diagnostique – Budget Assainissement
- Régularisation d'écriture – Budget Commune
- Affectation des résultats 2014 (Budget Assainissement, Budget Commune)
- Vote des taux
- Budget primitif 2015 (Budget Assainissement, Budget Commune)
- Prestataire restauration
- Avenant N°1 – Lot 4 – Marché Rénovation de l'atelier communal

*Informations et questions diverses*

- Budget 2015 CCPL
- Point sur l'enquête publique relative au contrat territorial des milieux aquatiques du Bassin du Vicoin
- Divers

Convocations adressées le 2 avril 2015

L'an deux mil quinze, le dix avril à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur DEULOFEU Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : MM. DEULOFEU – RAIMBAULT – RENIER – RABEC – JARRY – HELAINE – BLAIN – BENEFIX – Mmes – GEMIN – POIRIER – VETTIER – LEROUX

Absents excusés : M. PRINCE, Mmes AUBRY, VERON

Secrétaire de séance : Mme LEROUX

A l'ouverture de la séance, le Maire demande au Conseil Municipal d'inscrire 1 point supplémentaire à l'ordre du jour à savoir la création d'un comité de suivi dans le cadre de l'élaboration du PEDT. Le Conseil Municipal peut alors commencer à aborder le nouvel ordre du jour.

Les points suivants ont été examinés :

**OBJETS SOUMIS A DELIBERATION**

**Amortissement Armoire Électrique – Budget Assainissement**

Le diagnostic du réseau d'assainissement suivi de l'installation d'une nouvelle armoire électrique au poste de refoulement représente une dépense globale de 20 994,53 €.

Sur proposition du Maire, et après délibération, le Conseil Municipal accepte de procéder à l'amortissement linéaire de cet investissement – n° inventaire 14 – dès 2015 et sur une période de 15 ans soit jusqu'en 2029.

L'amortissement annuel sera de 1 399,64 €/an :

20 994,53 €	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Amortissement annuel	1399,64	1399,64	1399,64	1399,64	1399,64	1399,64	1399,64	1399,64	1399,64	1399,64	1399,64	1399,64	1399,64	1399,64	1399,57
Reste à amortir	19594,89	18195,25	16795,61	15395,97	13996,33	12596,69	11197,05	9797,41	8397,77	6998,13	5598,49	4198,85	2799,21	1399,57	0

## Amortissement subvention étude diagnostique – Budget Assainissement

Le diagnostic du réseau d'assainissement a été l'objet de subventions versées par l'agence de l'eau et le conseil général pour un montant global de 9 928,00 €.

Sur proposition du Maire, et après délibération, le Conseil Municipal accepte de procéder au transfert de ces subventions dès 2015 et sur une période de 15 ans soit jusqu'en 2029.

L'amortissement annuel sera de 661,87 €/an :

9 928€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Amortissement annuel	661,87	661,87	661,87	661,87	661,87	661,87	661,87	661,87	661,87	661,87	661,87	661,87	661,87	661,87	661,82
Reste à amortir	9266,13	8604,26	7942,39	7280,52	6618,65	5956,78	5294,91	4633,04	3971,17	3309,3	2647,43	1985,56	1323,69	661,82	0

## Régularisation d'écriture – Budget Commune

En balance d'entrée en 1997 on trouve au compte 21531 « Réseau d'adduction d'eau » la somme de 240 327,43 FF soit 36 637,68 €.

Cette somme enregistrée au numéro d'inventaire 65 avec le libellé « Réseau eau et assainissement La Butte » correspond certainement aux travaux d'eau pluviale et voirie lors de la création du lotissement La Butte

Une mauvaise imputation à l'occasion du changement de nomenclature M11 en M14 est sans doute à l'origine de cette erreur ; ainsi qu'un découpage arbitraire qui ne nous permet pas de retrouver la trace exacte.

En tout état de cause, il s'agit d'une mauvaise imputation et il y a donc lieu de prévoir la réaffectation de cette somme au compte 2151 « Réseaux de voirie » soit l'écriture d'ordre budgétaire suivante :

Dépenses	041/2151 Réseaux de voirie	36 637,68 €	
Recettes	041/21531 Réseau d'adduction d'eau		36 637,68 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte d'inscrire au Budget Primitif 2015, cette écriture de régularisation.

## Affectation du résultat 2014 – Budget Assainissement

Considérant que le compte administratif 2014 voté préalablement par l'Assemblée fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 11 560,45 €
- Un excédent d'investissement, hors restes à réaliser, de 10 009,48 €
- Un solde des restes à réaliser négatif de 2 265 €

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

### 1) Détermination du résultat d'exploitation à affecter

- Excédent antérieur reporté 5 087,87 €
- Résultat de l'exercice 6 472,58 €

**Résultat de fonctionnement à affecter : 11 560,45 €**

### 2) Affectation du résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation obtenu ci-dessus est affecté de la manière suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement arrêtée au 31 décembre 2014 : 0 €
- Couverture du financement des restes à réaliser Dépenses/Recettes repris au début de l'année 2015 : 0 €
- Affectation complémentaire en réserves pour le financement de nouvelles opérations d'investissement : 8 000,00 €

**Montant du titre de recette au compte 1068 : 8 000,00 €**

### 3) Report du solde disponible

Le reliquat d'excédent, soit 3 560,45 €, sera repris au budget 2015 en résultat reporté de la section de fonctionnement (compte 002).

## Affectation du résultat 2014 – Budget Commune

Considérant que le compte administratif 2014 voté préalablement par l'Assemblée fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 126 054,43 €
- Un déficit d'investissement, hors restes à réaliser, de 29 164,63 €
- Un solde des restes à réaliser négatif de 35 620,96 €

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

### 1) Détermination du résultat d'exploitation à affecter

- Excédent antérieur reporté 52 147,35 €
- Résultat de l'exercice 73 907,08 €

**Résultat de fonctionnement à affecter : 126 054,43 €**

### 2) Affectation du résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation obtenu ci-dessus est affecté de la manière suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement arrêtée au 31 décembre 2014 : 29 164,63 €
- Couverture du financement des restes à réaliser Dépenses/Recettes repris au début de l'année 2015 : 35 620,96 €
- Affectation complémentaire en réserves pour le financement de nouvelles opérations d'investissement : 15 214,41 €

**Montant du titre de recette au compte 1068 : 80 000,00 €**

### 3) Report du solde disponible

Le reliquat d'excédent, soit 46 054,43 €, sera repris au budget 2015 en résultat reporté de la section de fonctionnement (compte 002).

## Budget primitif 2015 - Assainissement

En section d'exploitation, recettes et dépenses s'équilibrent à hauteur de 20 022,32 €.

Les **dépenses** prévues sont les suivantes :

- Achat et variation de stocks (ou somme provisionnée pour l'entretien) 6 503,09 €
- Autres charges de gestion (coût de la facturation de la redevance assainissement) 3 000,00 €
- Intérêts des emprunts 600,00 €
- Opérations d'ordre de transfert entre sections 9 919,23 €

Les **recettes** prévues sont les suivantes :

- Résultat d'exploitation reporté 3 560,45 €
- Vente de produits (soit la redevance assainissement) 15 800,00 €
- Opérations d'ordre de transfert entre sections 661,87 €

En section d'investissement, dépenses et recettes s'équilibrent à hauteur de 31 237,71 €, et se décomposent de la façon suivante :

- Emprunts et dettes assimilées 6 001,84 €
- Immobilisations incorporelles 5 000,00 €
- Immobilisations corporelles 17 309,00 €
- Opérations d'ordre de transfert entre sections 661,87 €
- Restes à réaliser 2014 2 265,00 €

Les recettes d'investissement se répartissent de la façon suivante :

- Excédent antérieur reporté 10 009,48 €
- Autofinancement 8 000,00 €
- FCTVA 3 309,00 €
- Opérations d'ordre 9 919,23 €

Le budget Assainissement s'équilibre sans qu'il y ait besoin d'une subvention communale.

Soumis au vote, ce budget Assainissement est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## Vote des taux

Présentation est faite au Conseil Municipal de l'ensemble des recettes fiscales dont la commune est dotée en 2015 et qui fait apparaître un produit fiscal de 372 215 € sans compter les différentes allocations compensatrices.

Sachant que l'équilibre budgétaire peut être atteint sans agir sur la pression fiscale, le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas procéder à une augmentation des taux et de conserver ceux en vigueur en 2014; soit :

- 19,87 % pour la Taxe d'habitation
- 29,44 % pour la Taxe foncière (bâti)
- 26,44 % pour la Taxe foncière (non bâti)
- 28,80 % pour la CFE (cotisation foncière des entreprises).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces taux constants à l'unanimité de ses membres présents.

## Budget primitif 2015 - Commune

Recettes et dépenses de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 682 472,03 €.

En section de fonctionnement, le budget fait ressortir les postes suivants :

### **DEPENSES**

- Charges à caractère général  
qui permettent la gestion quotidienne de tous les services 149 072,69 €
- Charges du personnel communal 236 400,00 €
- Atténuation de produits 17 700,00 €  
*Reversement du foncier bâti des entreprises localisées sur  
la zone d'activité intercommunale de Libaret*
- Dépenses imprévues 2 000,00 €
- Virement à la section d'investissement 112 090,51 €
- Autres charges de gestion courante 74 650,52 €
- Charges financières 40 522,97 €  
intérêts de la dette de la commune
- Charges exceptionnelles 147,30 €
- Opérations d'ordre de transfert 49 888,04 €

### **RECETTES**

- Excédent de fonctionnement reporté 46 054,43 €
- Atténuation de charges 3 150,00 €  
ou remboursement des rémunérations du personnel communal
- Ventes de produits fabriqués 22 978,00 €
- Impôts et taxes 424 212,00 €
- Dotations et subventions diverses 161 600,14 €
- Autres produits de gestion 21 940,00 €  
ou revenu des immeubles communaux (salle des fêtes,  
presbytère...)
- Opérations d'ordre de transfert 2 537,46 €

La section d'investissement qui s'équilibre à hauteur de 319 524,22 € se décompose de la façon suivante :

### **DEPENSES**

- Déficit reporté 29 164,63 €
- Dépenses imprévues 1 659,70 €
- Subventions d'équipement versées (effacement réseaux) 31 477,80 €
- Immobilisations corporelles 77 610,00 €  
soit réseau de voirie – 10 000 €  
aménagement, rénovation atelier communal – 62 100 €  
installation de voirie – 300,00 €  
mobilier – 500,00 €  
autres immobilisations – 4 710 €

- Emprunts et dettes assimilées	92 700,00 €
emprunt – 92 000,00 €	
dépôt, caution – 700,00 €	
- Transfert entre sections	2 537,46 €
- Opération patrimoniale	36 637,68 €
- Restes à réaliser à prendre en compte sur le budget 2015	47 736,95 €

#### **RECETTES**

- Virement de la section de fonctionnement	112 090,51 €
- Opérations d'ordre de transfert entre sections	49 888,04 €
- Dotations, fonds divers	88 092,00 €
dont récupération d'une partie de la TVA sur les travaux réalisés en 2014 – 6 092 €	
excédent de fonctionnement capitalisé – 80 000 €	
taxe d'aménagement – 2 000 €	
- Emprunts et dettes assimilées	
Emprunt – 20 000 €	
Caution – 700 €	20 700,00 €
- Opération patrimoniale	36 637,68 €
- Restes à réaliser à prendre en compte sur le budget 2015	12 115,99 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote l'approbation du budget primitif à l'unanimité des membres présents.

### **Prestataire Restauration**

Lecture est donnée de la convention qui doit lier la Commune à la société de restauration scolaire Restéco à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

A titre de rappel, cette entreprise s'engage sur un coût de facturation de 2,58 € TTC concernant le déjeuner enfant sur toute l'année scolaire 2015-2016 et sur une facturation de 3,05 € TTC concernant le tarif du déjeuner adulte.

Cette tarification inclut le coût du pain et se base sur 1 entrée, 1 plat protidique principal, 1 ou 2 légumes, 1 laitage ou fromage 1 jour sur 2, 1 dessert ou 1 fruit.

La livraison des repas sera effectuée en liaison chaude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le projet de convention avec l'entreprise Restéco, prestataire de service de restauration pour être effective à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

### **Avenant n°1 – Lot n°4 – Marché de rénovation de l'atelier communal**

Concernant le lot n°4 qui correspond aux travaux de couverture ; une gouttière et un tuyau de descente ayant été conservés, il y a lieu d'enregistrer cette moins-value par rapport au marché initial qui s'élève à la somme de 366,36 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette moins-value à l'unanimité des membres présents.

### **Comité de suivi dans le cadre du PEDT**

Le Conseil Municipal ayant décidé, dans sa séance du 27 février 2015 de mettre en place un PEDT ; il y a lieu de créer un comité de suivi de ce PEDT.

Le Maire propose qu'il y ait dans ce comité 5 représentants du Conseil Municipal.

Après délibération, les membres désignés par le Conseil Municipal sont les suivants :

- Le Maire, Jean-Louis Deulofeu
- Les deux Adjoints, Léon Renier et Christian Raimbault
- Deux conseillers municipaux en même temps parents d'élèves, Émilie Véron et Laurent Jarry

Un courriel sera envoyé à l'association des parents d'élèves pour désignation de ses représentants.

De même, la directrice de l'école sera intégrée à ce comité, de même que l'association Ca Coule de Source qui a une vocation d'animation périscolaire sur le territoire et le personnel communal qui a les TAP en charge.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### Budget CCPL 2015

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les éléments budgétaires relatifs à la CCPL qui ont été récemment votés.

Les 3 budgets – budget général, budget environnement, budget atelier-relais – représentent une somme globale de 11 615 229,13 €. Le Budget général représente à lui seul 5 585 892,97 €. Les subventions votées par la CCPL s'élèvent à la somme de 70 000 €. Ces 3 budgets ont été élaborés sans augmentation des taux.

### Point sur l'enquête publique relative au contrat territorial des milieux aquatiques du Bassin du Vicoin

L'enquête publique ayant été clôturée au mois de mars 2015 ; le commissaire enquêteur en charge de ladite enquête a rendu son rapport sous forme d'un mémoire motivé qui est à la disposition des citoyens jusqu'au 2 mars 2016. Ce rapport est favorable et sera transmis à M. le Préfet de la Mayenne qui prendra un arrêté au titre de l'intérêt général relatif à de la loi sur l'eau concernant les travaux d'entretien et de restauration sur le bassin du Vicoin. Ces travaux sont évalués, sur une période de 5 ans, à 1 761 267 € TTC études complémentaires comprises.

### Divers

#### PCS – Plan Communal de Sauvegarde

Un courriel en date du 19 mars 2015 attire l'attention des Maires sur l'intérêt qu'il y a pour les communes à réfléchir à la mise en place d'un plan communal de sauvegarde (PCS).

Une réflexion s'engage au niveau des conseillers municipaux. Monsieur Bénéfix, conseiller municipal, référent sécurité pour la commune, accepte de se pencher sur cette problématique.

Le Conseil Municipal accepte, sur proposition du Maire, que la commune s'inscrive dans la démarche de la rédaction d'un PCS dans le courant du 2<sup>e</sup> semestre 2015.

#### Prochaines dates :

- \* 13 avril 2015 : 11h – Choix des décors de Noël
- \* 16 avril 2015 : Rencontre avec Ca Coule de Source dans le cadre du PEDT
- \* 22 mai 2015 : 20h30 – Conseil municipal à la Mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30.

Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
M. DEULOFEU		M. HELAINE		Mme LEROUX	
M. RENIER		M. JARRY		Mme AUBRY	Absent excusé
M. RAIMBAULT		M. PRINCE	Absent excusé	Mme POIRIER	
M. BENEFIX		M. RABEC		Mme VERON	Absent excusé
M. BLAIN		Mme GEMIN		Mme VETTIER	